

Ce journal paraît tous les vendredis de l'année universitaire (novembre à mai) — les vacances exceptées :: :: ::

L'ÉTUDIANT

AFFIRMONS NOUS!

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION LAVAL.

Rédigé en collaboration Universitaire

Les marchands qui tiennent à la clientèle des Étudiants feraient bien d'annoncer dans notre journal. C'est le plus sûr moyen de les atteindre.

2ème ANNÉE — No 20

MONTRÉAL : 11 AVRIL 1913

Abonnement : \$1.00 — 5 sous le No

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS LAVAL

Un mot sur les nouveaux élus

Plus une oeuvre a nécessité d'énergies pour sa production, plus le mérite est grand pour ceux qui en ont conçu l'ensemble et qui en ont exécuté le plan.

Parmi les anciens de Laval, un grand nombre désirent depuis longtemps voir un lien solide réunir les diverses facultés dont se compose notre grande université canadienne-française.

Les uns ont le mérite d'avoir eu tels sentiments, les autres, celui de s'être dépensés pour réaliser un si noble projet, sans pouvoir mener à bonne fin leur entreprise.

Si par deux ou trois fois, la tentative d'une fédération universitaire n'a pas été fructueuse, nous avons la ferme espérance que, la quatrième fois, son organisation sera permanente. L'attitude des étudiants en général et la capacité des officiers élus nous donnent d'heureux présages.

La fédération est donc définitivement établie à Laval.

Comme chacun le sait, notre association générale, a pour but de réunir dans un groupe compact, plus fort et plus imposant toutes les facultés, sans pour cela ôter à ces différentes facultés leur autonomie respective.

De même que pour constituer un homme intelligent et complet, le cerveau a besoin du concours des différentes facultés intellectuelles, ainsi notre association, pour produire les fruits qu'on en attend, a nécessité l'aide de chacune des facultés qui la composent. C'est bien beau de voir à l'oeuvre, dans les étudiants d'une même faculté, dans l'organisation, soit d'une soirée théâtrale, soit d'un joyeux banquet, mais plus beau encore ce sera d'admirer tous les étudiants de Laval concentrant leurs forces et leurs énergies autour du même et unique drapeau, celui de l'"Alma Mater".

Nous avons dit que la fédération est définitivement établie chez nous désormais, et nous ajoutons qu'elle réalisera les espérances que nous fondons sur elle parce que les trois officiers supérieurs qui ont été élus par les représentants des facultés fédérées pour la diriger, méritent la confiance de leurs confrères et de tous les étudiants.

M. Irénée Vautrin, que nous accueillons comme notre chef, est classé parmi les éléments les plus sérieux de Laval. Le Principal des professeurs de l'École Normale Jacques-Cartier, où il a passé et où il a laissé le meilleur souvenir, lui ont conféré les trois médailles de l'institution avec la note de "grande distinction". Ses professeurs de l'École Polytechnique reconnaissent ses talents, et tous ceux qui le connaissent s'accordent à dire qu'il possède justement les qualités qu'il faut au premier président de l'A. G. E. L. Il sera d'abord et surtout un homme d'action.

Ne pouvons-nous pas en dire autant de notre ami, M. E. D. Aucoin, vice-président général? Ayant bénéficié d'un brillant cours classique dans un collège des Pères Jésuites, en Nouvelle-Écosse, où il a même enseigné, il a de la culture, et possède également bien les deux langues. En plus des titres de "bachelier ès-Arts" et de "bachelier en chirurgie dentaire", M. Aucoin possède celui d'organisateur local de la Société Nationale des Acadiens.

Il appartenait à M. Jos. Boulay d'être nommé secrétaire-trésorier de l'Association générale des étudiants de Laval. M. Boulay a, lui aussi obtenu son parchemin du Petit Séminaire de Montréal.

Notre secrétaire-général joint à une grande facilité de parole, un esprit entreprenant et un tempérament jamais las à la besogne.

Nous ne voulons pas insinuer que les trois officiers mentionnés sont les seuls à pouvoir

remplir de si dignes fonctions, mais nous appuyons sur le fait qu'ils possèdent les qualités voulues et qu'en n'importe quelle circonstance ils sauront représenter dignement l'Université Laval de Montréal.

Le public universitaire connaît déjà l'esprit d'initiative et le dévouement des différents présidents qui font partie du conseil général, ex-officio, nous ne ferons que mentionner les noms:

M. J. B. Mandeville, E.E.M.
M. P.-E. Piché, E.E.G.C.
M. J. Turcotte, E.E.M.C.
M. F. Houde, E.E.C.D.
M. Geo. Gauthier, E.E.P.

Le conseil supérieur de l'A. G. E. L., proclamera dans quelques jours les articles de son programme, et communiquera aux étudiants ses projets et ses moyens d'action.

En avant! et toujours.

"EXCELSIOR".

"UN DIVORCE"

La semaine prochaine, la direction du National nous offre la magnifique pièce de Paul Bourget "Un Divorce", tirée de son roman publié sous le même titre en 1901. Cette pièce sera représentée avec un grand souci artistique, en autant que nous avons pu en juger par la consciencieuse distribution qui a été faite.

Nous avons cru qu'il serait intéressant de rappeler les idées suggérées par cette oeuvre courageuse et que l'auteur a lui-même exprimées dans l'avertissement qui précède sa pièce. Nous tâcherons de les résumer pour le profit de tous les véritables intellectuels que ce drame à idées ne manquera pas d'attirer.

Vouloir fonder l'organisme social sur l'individu, c'est proprement essayer de dessiner un cercle carré. La nature des choses répugne à cette théorie dont le divorce n'est qu'une application.

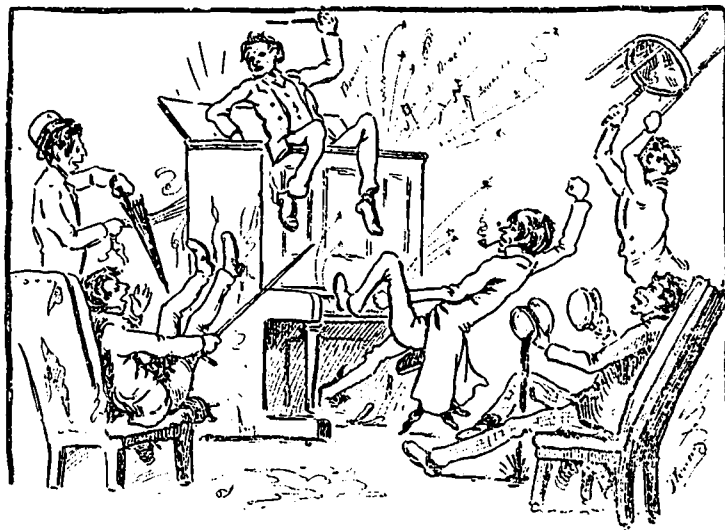
1) La législation sur le divorce aboutit, dans la pratique, à des résultats d'une insuffisance ridicule et navrante. La chronique des tribunaux est le dossier de la banqueroute infligée par la réalité à cette idéologie révolutionnaire.

2) Si le divorce n'est pas un remède, n'est-il pas un moindre mal? Il est un mal différent et probablement pire. La promulgation de cette loi augmente le nombre des mauvais ménages. La possibilité de rompre le lien du mariage a aussitôt diminué le sens de l'acceptation dans une foule d'hommes et de femmes qui avaient contracté des unions médiocrement heureuses, mais supportables. Ils en sont sortis pour s'engager dans de nouvelles unions qui n'étaient pas supérieures aux premières et où ils ont été plus malheureux par cette déception—à moins qu'ils n'aient essayé une troisième expérience. Car c'est une tendance bien remarquable du divorce qu'il aille toujours en se multipliant. A cette multiplication correspond un autre chiffre, multiplié, lui aussi, dans des proportions effrayantes: celui des enfants partagés entre deux, trois ou quatre intérieurs... Ce soi-disant assainissement du foyer en est la destruction.

3) Le vice de la loi actuelle sur le divorce ne tient-il pas à un défaut d'adaptation, parce que notre société est romaine, par la loi et par la foi?

Vouloir faire vivre un peuple au rebours de ses traditions profondes, sous prétexte de le rationaliser, c'est pour un médecin, vouloir faire vivre un malade au rebours de son

Le beuglant du rez-de-chaussée



(Air très connu).

"ANGES PURS, ANGES RADIEUX"...

(Reproduction interdite).

tempérament. A une race de tradition romaine, donnons les lois du type romain, à moins qu'il ne nous soit bien démontré que ces lois sont incompatibles avec l'évolution. Qui dit évolution, dit changement pour durer, c'est-à-dire pour maintenir certaines fonctions essentielles, lesquelles ne doivent pas changer, sinon l'être mourrait. Il en résulte que la loi d'évolution n'est qu'une des formes de la loi de constance.

Dans l'espèce, la loi traditionnelle de l'indissolubilité du mariage se trouve être la loi de progrès.

A mesure que les civilisations sont allées se fortifiant, elles ont tendu à la monogamie. Chaque fois qu'elles ont reculé, elles sont revenues à la polygamie, sous la forme du dérèglement des moeurs. Le divorce, lui, est une polygamie successive et réglée. Il peut s'associer, par exception, aux plus hautes vertus privées, comme il peut, par exception, s'associer au bonheur. Les lois, par définition, doivent négliger les cas exceptionnels. On peut donc, sous cette réserve, affirmer que la loi du divorce est une loi de régression. Aller contre le courant traditionnel, quand c'est aller, en même temps, contre le progrès, c'est vouloir systématiquement détruire le pays que nous ont fabriqué nos morts pour expérimenter une idéologie grandiloquente.

4) L'élargissement de cette loi est plus que probable. Il est nécessaire du moment que le principe est admis. Ce principe, c'est l'affirmation du droit au bonheur individuel, cherché par la conscience individuelle. De ce point de vue, ceux qui réclament une facilité plus grande pour la rupture du lien conjugal, ont parfaitement raison. Si vous êtes autorisé à sortir du mariage, parce que vous n'êtes pas satisfait de l'union actuelle, vous êtes seul juge de cette satisfaction. De quel droit, si un homme a cessé d'aimer sa femme et en aime une autre, l'emprisonneront-ils dans l'union qui lui est odieuse et l'empêcheront-ils d'en contracter une autre? Au nom de quoi, ayant sacrifié la famille, c'est-à-dire la société et l'individu, direz-vous à cet individu: "Sacrifie-toi à l'intérêt social". Vous ne le direz pas et vous ne le dites pas.

La France révolutionnaire est aculée à ce dilemme: ou revenir au mariage traditionnel et indissoluble, ou aller jusqu'à l'union libre.

La loi actuelle du divorce est l'étape des pharisiens, de ceux qui voudraient à la fois conserver la réserve de moralité qu'ils sentent nécessaire à la stabilité sociale, et en sacrifier les conditions. L'invincible nature, pour parler comme Rousseau, ne le permet pas.

"CANADA AND SEA POWER"

Etude économique par M. Christopher West

Nous avons reçu, il y a quelques semaines, de M. M. McCannan & Goodchild, libraires et éditeurs de Toronto, un livre des plus intéressants, que M. Christopher West vient de publier. L'abondance des matières nous a forcés de retarder jusqu'à ce jour, cette courte appréciation du livre canadien.

La question économique et la question politique se touchent toujours de bien près. Les esprits clairs, habitués à l'analyse ne confondent jamais. Les esprits étroits n'y aperçoivent que le point de vue "parti". C'est aux premiers que nous nous adressons.

Monsieur West divise son travail en trois grandes parties:

I.—La guerre au point de vue économique.
II.—La guerre au point de vue politique.
III.—La guerre au point de vue moral.

I.—Avec la division du travail, dont Adam

Smith s'est fait si vivement l'apôtre, on arriva bien vite à la conséquence naturelle du nouvel ordre de choses: la "spécialisation industrielle". Les différentes nations devinrent alors dépendantes les unes des autres, et la guerre ne put se faire aussi facilement qu'autrefois, au temps de Charlemagne, car c'est le régime économique du vainqueur aussi bien que du vaincu, qui a le plus à souffrir.

"L'interruption des relations commerciales entre l'Angleterre et l'Allemagne, dit M. West, réduirait en un seul mois, des centaines de milliers, peut-être des millions d'ouvriers des deux pays à la misère, à moins que l'Etat ne se chargeât de les nourrir et vêtir, ce qui augmenterait énormément le coût du conflit et conduirait promptement à l'anarchie et à la banqueroute."

L'auteur nous donne un exemple frappant. Quand, en 1870, Bismarck déclara la guerre